



**MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES COMITÉS DE DOMAINE

**UNIVERSITÉS D'ÉTÉ
CVRH AIX EN PROVENCE**

28 août 2025

Vincent Letrouit / Pascal Zemour

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DES CD

ACTIVITÉ DES CD ET VIVIER DES AGENTS QUALIFIES AU 31/12/2024

L'ÉVALUATION EN PRATIQUE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DES CD

Un dispositif d'évaluation et de qualification Pour qui ?

Le ministère, à l'initiative du Service de la recherche et de l'innovation (SRI) et du SG/DRH, a mis en place en 2011 un dispositif de reconnaissance et d'évaluation de l'expertise scientifique et technique ouvert aux personnels du MTE*

- ✓ d'être agents (ou assimilés) de catégorie A et B
- ✓ de disposer de 5 ans d'ancienneté minimum dans son domaine de spécialisation y.c hors ministère
- ✓ d'exercer ses fonctions sur un poste à caractère scientifique et technique à la date de dépôt du dossier

Attention, ce ne sont pas des généralistes de domaine

Une évaluation par les pairs, sur dossier et entretien individuel, collégiale par le comité

** depuis 2016, le ministère chargé de l'agriculture (actuellement MASA) a mis en place un dispositif dit « des collèges de domaine) équivalent et complémentaire à celui de notre pôle ministériel (actuellement MATTE), et les deux ministères ont ouvert la possibilité à leurs agents de se faire évaluer par les 10 comités de domaine du MATTE ou les 3 collèges de domaine du MASA.*

Un dispositif d'évaluation et de qualification Pour quoi ?

Objectifs principaux :

Pour le ministère

- ✓ Connaître et qualifier l'offre d'expertise du pôle ministériel (services et établissements)
- ✓ Constituer un vivier d'experts et de spécialistes
- ✓ Détecter les besoins d'expertise du pôle ministériel

Pour les agents :

- ✓ Reconnaître un haut niveau de compétences scientifiques et techniques validée par une qualification
- ✓ Leur fournir, ainsi qu'à la hiérarchie, des conseils pour l'élaboration de parcours valorisants
- ✓ Leur donner une plus grande visibilité en interne comme en externe
- ✓ Apporter un élément d'éclairage dans la promotion
- ✓ Une prise en compte indemnitaire au MATTE pour certains corps (ITPE, TSDD, AAE, SADD, ...)*

** Pour les aspects indemnitaires, se rapprocher des services RH de proximité (circulaire RIFSEEP)*

Organisation du dispositif d'évaluation Cf. circulaire du 25 janvier 2011

Il repose sur deux instances :

- ✓ le Comité de coordination et d'orientation « experts - spécialistes » coordonne les travaux des comités d'évaluation et précise les besoins du pôle ministériel en matière d'experts et de spécialistes
- ✓ Les 10 comités d'évaluation scientifiques et techniques de domaine (ci-dessous) évaluent et qualifient le niveau des compétences S&T des agents candidats (spécialiste, expert, expert international, non qualifié)
- ✓ Ils sont composés par plus d'une centaine de pairs et présidés dans leur majorité par des membres de l'IGEDD

10 comités de domaine du MTECT - MTE		3 collèges de domaine du MASA
Bâtiment	Infrastructures	Alimentation, santé publique vétérinaire et qualité et santé des végétaux
Énergie et Climat	Ouvrages d'art	
Gestion durable des ressources naturelles - Biodiversité	Risques anthropiques	Forêt - Bois - Risques naturels en montagne
Géotechnique et risques naturels	Systèmes d'information, Numérique et Donnée	Transition agroécologique, performance économique et environnementale
Habitat, aménagement, villes et territoires	Transports durables, sécurité, intermodalité et mobilité	

Caractéristiques de l'expertise (1/3)

Les comités d'évaluation scientifique et technique délivrent une qualification après avoir procédé à **l'évaluation des activités et des productions professionnelles** des agents telles qu'elles sont présentées dans le dossier de candidature.

L'évaluation des activités et des productions des agents se fait au regard de trois caractéristiques :

- Le niveau de **compétence** de l'agent
- Son type de **responsabilité fonctionnelle** et de **capacité d'intervention**
- Son périmètre de **rayonnement**

L'évaluation s'appuie sur les critères détaillés dans le référentiel (**Cf. référentiel d'évaluation annexé à la circulaire du 25 janvier 2011**)

Caractéristiques de l'expertise (2/3)

Profils attendus

► critères de compétence et responsabilité et d'intervention

Capacité individuelle à comprendre un domaine S&T pointu et/ou à participer ou constituer des équipes de spécialistes S&T afin de proposer des solutions à des problèmes pratiques et/ou de faire évoluer le domaine, éventuellement en partenariat avec des équipes de recherche

► critère de rayonnement et d'animation

Capacité à organiser et à diffuser la connaissance du pôle ministériel dans un domaine S&T spécifique par la supervision ou la rédaction de documents de référence, le pilotage et l'animation des réseaux, l'organisation de communications et de formations

Plus d'informations sur <https://www.ecologie.gouv.fr/evaluation-des-activites-dexpertise-scientifique-et-technique-comites-domaine>

Caractéristiques de l'expertise (3/3)

Cf. référentiel d'évaluation annexé à la circulaire du 25 janvier 2011

C'est le niveau reconnu par le comité de domaine dans chacun de ces critères, complété des échanges collégiaux entre ses membres lors de la séance de présentation du rapport d'évaluation par son rapporteur (évaluateur), qui va déterminer la qualification* (ou non qualification) de l'agent :

- Spécialiste
- Expert(e)
- Expert(e) International(e)

IMPORTANT !

La qualification (ou non qualification) est valide **4 ans** à compter de la date de la décision**

Un avis, contenant des recommandations, rendu en 3 sections : les compétences S&T disponibles et l'évolution possible dans le poste actuel, les conseils sur le parcours professionnel, les conseils pour le projet de formation.

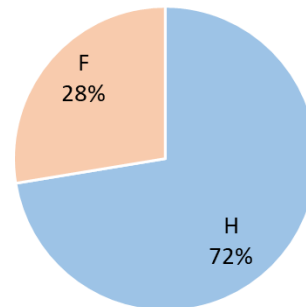
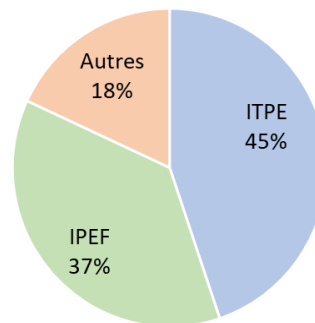
** les qualifications attribuées ne sont pas liées à la catégorie de l'agent*

*** l'examen anticipé d'un nouveau dossier ne pourra être pris en compte que sous certaines conditions sans pouvoir être inférieur au respect d'un délai minimal de 2 ans à compter de la date de la décision*

Composition des 10 comités de domaine au 31/12/2024

Répartition des membres CD par corps au 31/12/2024	ITPE	IPEF	Autres	Total
Bâtiment	3	5		8
Energie et Climat	5	3	7	15
Géotechnique et risques naturels	13	4		17
Gestion durable des ressources naturelles	1	9	4	14
Habitat, Aménagement, Villes et Territoires	3	2	5	10
Infrastructures	5	4		9
Ouvrages d'art	10	2		12
Risques anthropiques	2	1	2	5
Systèmes d'information, Numérique et Donnée	6	4	2	12
Transports durables, sécurité, inter-modalité et mobilité	4	9	1	14
Total	52	43	21	116
*Autres : IGADD, IIM, ISPV, ITGCE, AAE, etc.				

~50% des membres sont ou ont été qualifiés



La répartition par genre des membres des comités est sensiblement identique à celle du vivier au 31/12/2024.



DES QUESTIONS

ACTIVITÉ DES CD ET VIVIER DES AGENTS QUALIFIES AU 31/12/2024

Bilan d'activité 2024

Évolution du nombre de dossiers* évalués depuis 2011

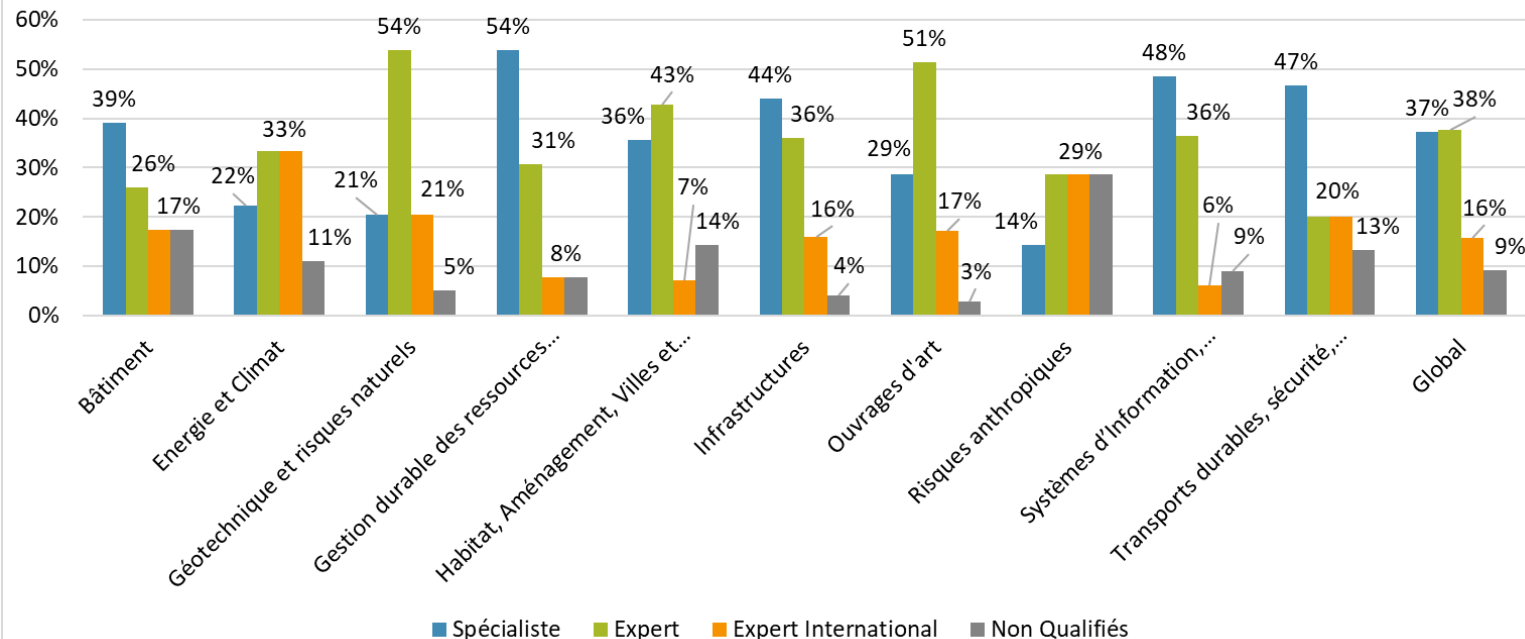
Comité de Domaine	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bâtiment	8	11	10	11	10	16	11	20	15	6	16	22	17	23
Energie et Climat	0	0	1	4	1	0	1	7	8	6	3	6	8	9
Géotechnique et risques naturels	25	24	36	34	36	24	52	42	34	24	35	47	48	39
Gestion durable des ressources naturelles	26	11	17	14	26	34	25	22	29	33	43	34	36	26
Habitat, Aménagement, Villes et Territoires	13	15	18	14	17	17	12	12	10	10	8	10	22	14
Infrastructures	24	17	21	18	18	27	23	26	14	15	27	32	30	25
Ouvrages d'art	22	17	15	11	26	29	24	19	30	33	31	39	31	35
Risques anthropiques	4	8	4	4	6	9	3	0	3	7	2	1	5	7
Systèmes d'information, Numérique et Donnée	27	26	32	29	16	24	40	37	24	11	18	32	29	33
Transports durables, sécurité, intermodalité et mobilité	39	26	34	37	27	43	38	32	25	27	30	39	32	30
Total	188	155	188	176	183	223	229	217	192	172	213	262	258	241

* hors dossiers non examinés ou non recevables

En 2024 : Baisse globale de -6,6% du nombre de dossiers évalués par rapport à 2023 / 39 séances dont 26 en visioconférence et 13 en présentiel

Bilan d'activité 2024

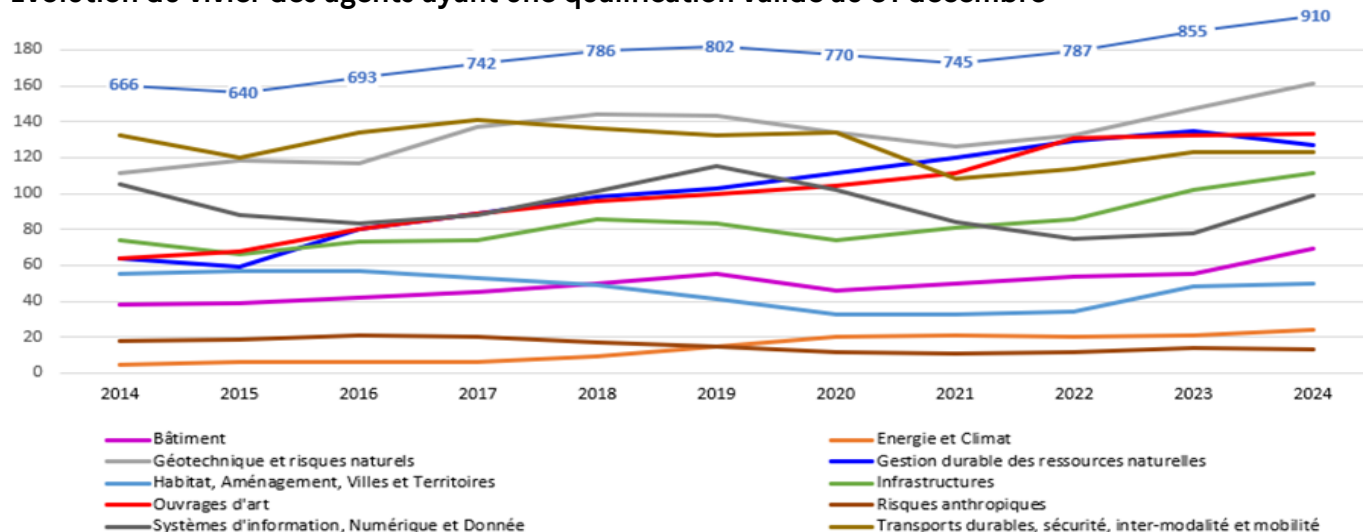
Répartition des qualifications et non qualifications par comité de domaine en 2024



VIVIER DES AGENTS QUALIFIES AU 31/12/2024

Vivier au 31/12/2024 (1/5)

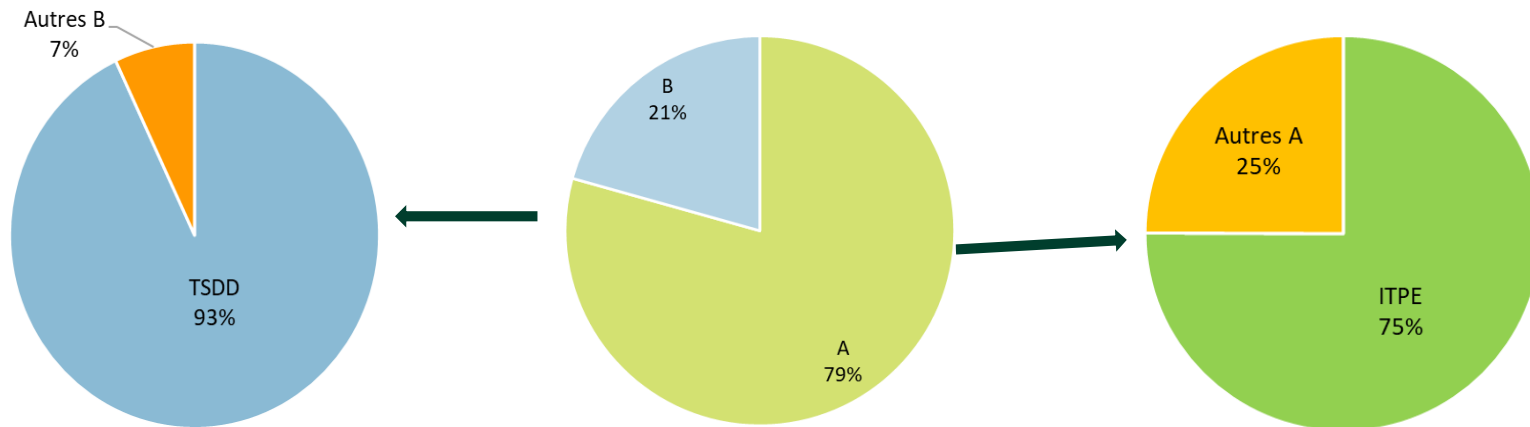
Évolution du vivier des agents ayant une qualification valide au 31 décembre



On constate une augmentation globale continue (+37% depuis 2014) du nombre d'agents possédant une qualification valide au 31/12

Vivier au 31/12/2024 (2/5)

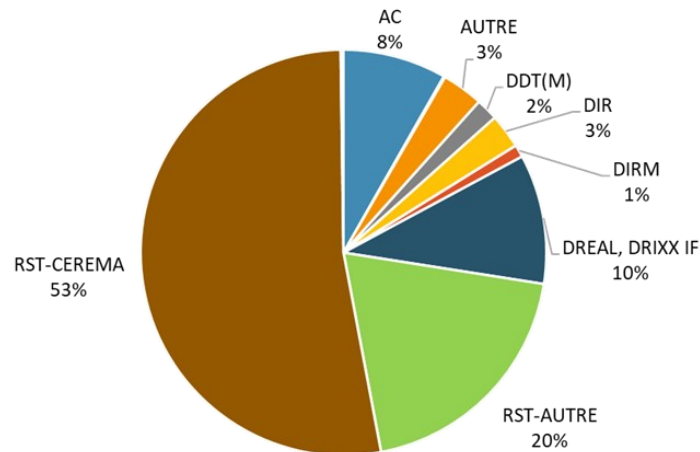
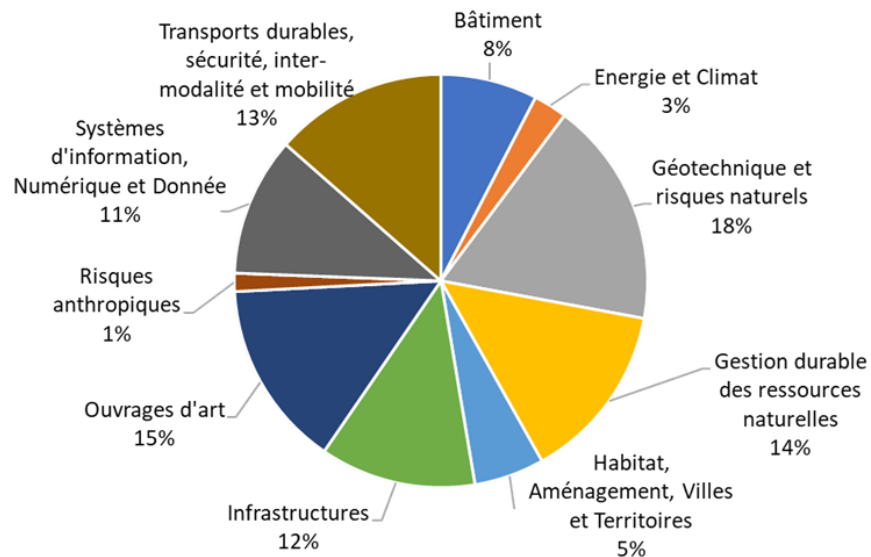
Ventilation des 910 agents qualifiés entre le 01/01/2021 et le 31/12/2024 par catégorie



- 59,3 % des agents ayant une qualification valide appartiennent au corps des ITPE
- 19,6 % des agents ayant une qualification valide appartiennent au corps des TSDD

Vivier au 31/12/2024 (3/5)

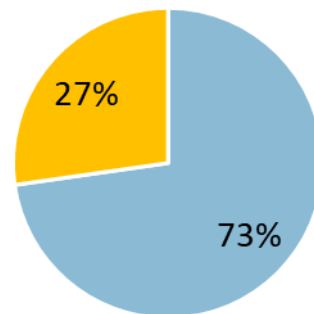
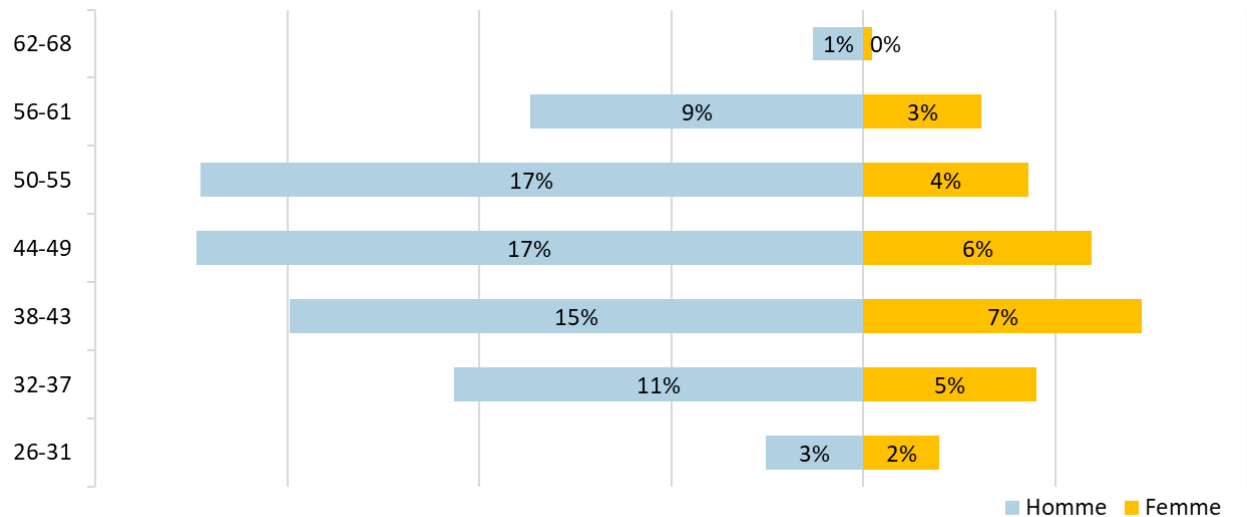
Ventilation des 910 agents qualifiés entre le 01/01/2021 et le 31/12/2024



- L'ensemble des comités GRN, OA, GDRN, TS, INFRA représente 72% de l'ensemble des agents qualifiés du vivier
- 73% du vivier est composé d'agents du RST et 53% du seul Cerema

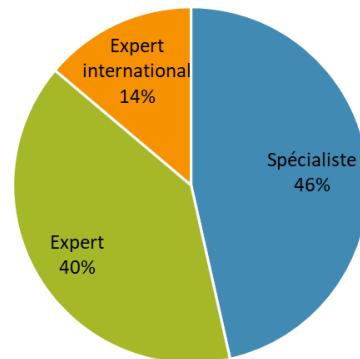
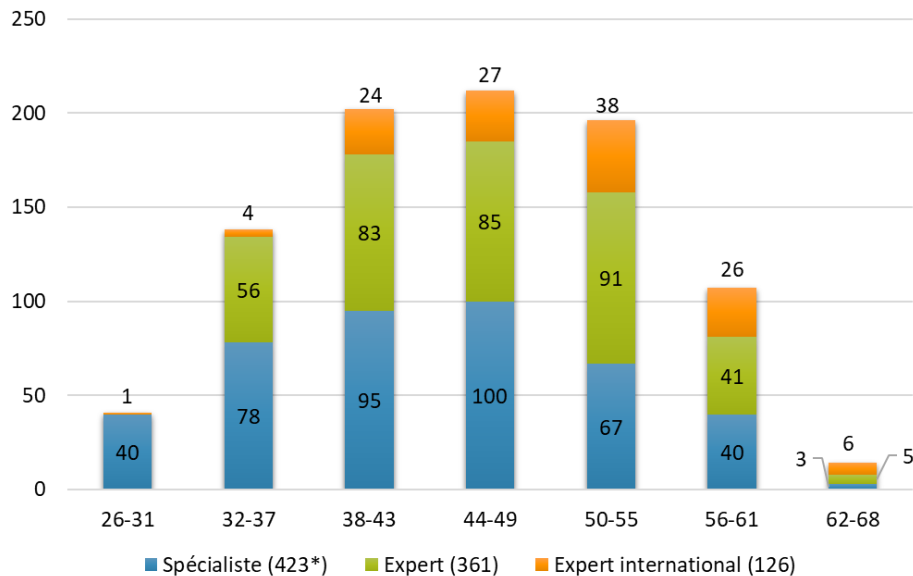
Vivier au 31/12/2024 (4/5)

Pyramide des âges correspondant aux 910 agents du vivier



Vivier au 31/12/2024 (5/5)

Tous Comités de domaine
Vivier au 31/12/2024



La majeure partie des experts internationaux se retrouve dans les tranches d'âge entre 38 et 61 ans

*Nombre total d'agents par type de qualification



DES QUESTIONS

L' ÉVALUATION PAR LES CD EN PRATIQUE

Constitution du dossier de candidature (1/2)

Un accès simplifié pour trouver toutes les informations relatives au dispositif des Comités de domaine ainsi que les différents formulaires :

- Internet :
<https://www.ecologie.gouv.fr/evaluation-des-activites-dexpertise-scientifique-et-technique-comites-domaine>
- Intranet :
<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/evaluation-des-competences-scientifiques-et-a20262.html?TARGET=http%3A%2F%2Fintra.portail.e2.rie.gouv.fr%2Fevaluation-des-competences-scientifiques-et-a20262.html>

Ce que l'on y trouve :

- Informations générales sur le dispositif (présentation, descriptif du processus d'évaluation, procédure de candidature....)
- calendrier annuel des séances des comités
- documents de référence (circulaire du 25/01/2011, référentiel d'évaluation, thésaurus, descriptif des sous-domaines, ...)
- dossier type à renseigner + demande d'évaluation (formulaires téléchargeables)
- répertoire des spécialistes et experts possédant une qualification valide (mise à jour biannuelle janvier / juillet)
- composition des comités
- bilan d'activité des comités de domaine de l'année précédente
- plaquette de témoignages

Constitution du dossier de candidature (2/2)

Modalités de dépôt des dossiers de demande d'évaluation :

Le dossier à envoyer par mail au bureau de la reconnaissance des compétences scientifiques et techniques (CGDD/SRI/AST/AST2) doit être composé des documents suivant :

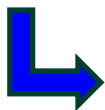
1. Le document [Formulaire_Agent_Candidature](#) complété, en s'aidant du référentiel d'évaluation des comités de domaine et du thésaurus des mots-clés
2. Le document [Formulaire_Agent_Demande_Evaluation](#) complété et signé par l'agent
3. le [CV de l'agent](#)
4. Le document [Formulaire_Chef_de_service_Avis](#) complété et signé par le (la) chef(fe) de service

Le dossier est à envoyer par mail, via le SRH de proximité, au Bureau de la reconnaissance des compétences scientifiques et techniques (CGDD/SRI/AST/AST2) sur la boîte fonctionnelle dédiée au dispositif des comités de domaine :

comites-de-domaine.ast2.sri.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

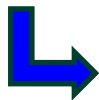
Processus d'évaluation (1/2)

Proposition de l'agent par le chef de service
à la suite de l'entretien professionnel
(ou initiative de l'agent)



Constitution du dossier de candidature pour le comité souhaité :

- ✓ formulaire de candidature agent
- ✓ avis du(de la) chef(fe) de service cosigné avec l'agent
- ✓ formulaire de demande d'évaluation agent (RGPD)
- ✓ CV



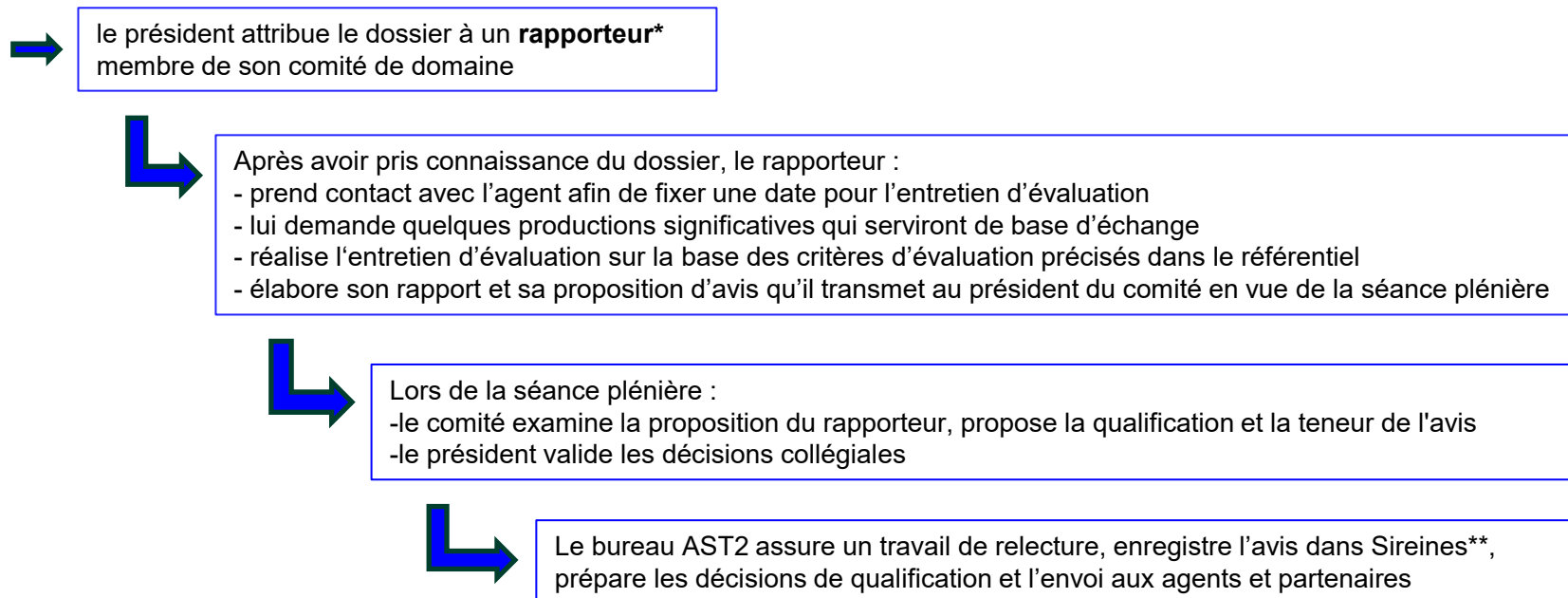
Le dossier est transmis par le bureau RH de proximité de l'agent au bureau de la reconnaissance des compétences S&T (CGDD/SRI/AST/AST2*)



Le bureau AST2 s'assure de la conformité administrative du dossier
et le transmet au président du comité compétent

* comites-de-domaine.ast2.sri.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

Processus d'évaluation (2/2)



* Certains comités attribuent le dossier à 2 rapporteurs fonctionnant en duo

** Base de données et outil de gestion des évaluations des compétences scientifiques et techniques

Information contact AST2 pour les comités de domaine :

**comites-de-domaine.ast2.sri.cgdd@developpement-
durable.gouv.fr**

Merci de votre attention